

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC6)

PLAN D'ACTION PAR ESPÈCE POUR LA FRÉGATE D'ANDREWS

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

Le Conseil scientifique a recommandé que la carte de répartition de la page 7 (figure 1) du plan d'action soit élargie pour inclure l'Asie du Sud-Est, car il existe des enregistrements de l'espèce dans cette région et, compte tenu des difficultés d'identification de l'espèce, ces enregistrements peuvent représenter une partie importante de l'aire de répartition de l'espèce.